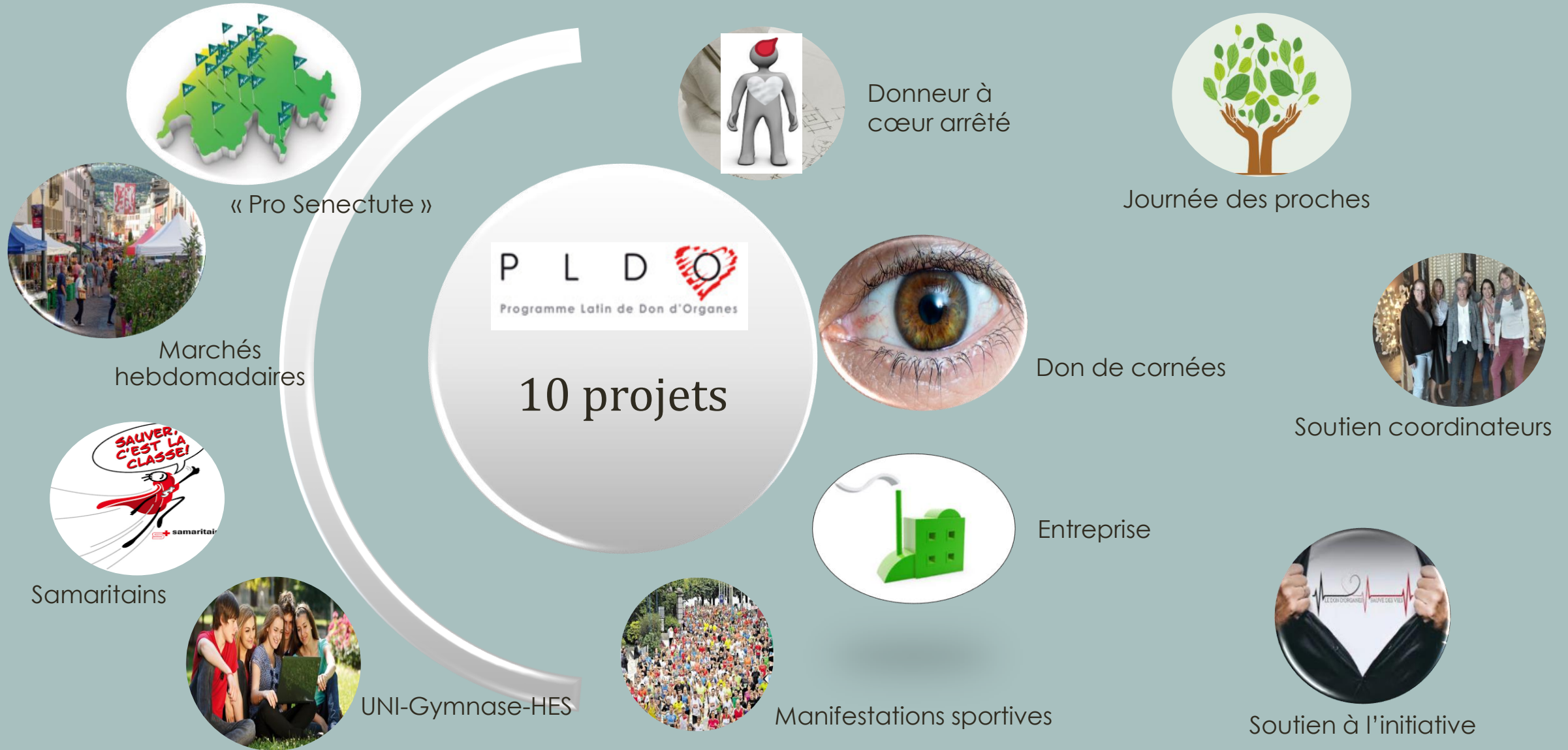


# 10 ANS DU PLDO 2008-2018





Dans le cadre de ses dix ans, le PLDO a décidé de mettre en place **dix projets**.

Tous ont un lien avec le développement et la promotion du don d'organes et de tissus et sont partie intégrante d'un mandat de la CLASS (Conférence Latine des Affaires Sanitaires et Sociales) qui les soutient financièrement.

C'est avec une grande joie que nous nous permettons de vous les présenter en quelques mots.



P L D O  
Programme Latin de Don d'Organes

**10 Projets**



## « Pro Senectute »

- Une enquête conduite par Swisstransplant a montré que les seniors sont souvent mal informés. Ils se sentent peu concernés par le don d'organes et de tissus et s'estiment trop âgés pour être donateurs.  
Cependant, un don est possible jusqu'à un âge très avancé.
- Ce projet vise à mieux informer nos seniors sur le don d'organes et de tissus.  
Des interventions auprès des membres de cette association seront réalisées par le biais de **conférences ou de temps d'échanges**.
- Cette collaboration avec « Pro Senectute » permet de sensibiliser les membres à la problématique du don d'organes et de tissus.  
Le but est de leur apporter une information claire et précise, leur permettant ainsi de se positionner en toute connaissance de cause.
- Les conférences et échanges dans les différents cantons seront indiqués sur la page des hôpitaux du canton concerné.



# Marchés hebdomadaires

- Dans le cadre de nos 10 projets, nous visons à mieux informer la population sur le don d'organes et de tissus, notamment par une action d'information lors du marché de la ville.
- Cette collaboration avec la ville ou avec l'instance responsable du marché, permettra de sensibiliser les habitants à la problématique du don d'organes et de leur apporter une information claire et précise. La population pourra ainsi se positionner en toute connaissance de cause face à cette question.
- Nous allons être présents sur un des marchés, dans tous les cantons latins.
- Les dates et les lieux seront visibles sur nos pages cantonales.



# Entreprise

- L'objectif est de développer un programme de sensibilisation avec une stratégie de communication diffusible ensuite dans les entreprises de grande taille.
- Cette sensibilisation s'appuiera sur:
  - Un plan d'actions à l'attention des entrepreneurs ou chefs d'entreprises
  - un kit de contenus afin de pouvoir en faciliter la diffusion
  - Un accompagnement de cette sensibilisation par un plan de communication intégrée  
(événements, contenus off- et on-line)
- Lancement du programme aux HUG fin 2018, puis évaluation avant une diffusion plus large



# SAMA ou samaritains

- Aujourd'hui nous savons que les jeunes sont favorables au don mais transmettent peu cette volonté. 70% n'ont pas de carte et 5% des porteurs de carte n'ont pas informé leur famille de leur décision.
- L'Association des Samaritains du Valais romand, par ses cours de sauveteurs dispensés pour l'obtention du permis de conduire, est en contact avec environ 1000 jeunes par année. Ces cours sont une opportunité de leur donner une information adéquate sur le don d'organes.
- Fort de ce constat, le PLDO s'est approché des Samaritains pour leur proposer de réaliser ensemble un projet-pilote d'informations sur le don d'organes lors des cours de sauveteurs.
- Concrètement, à la fin du cours de sauveteur, soit dans la séquence « conclusion » qui laisse de la liberté pour parler des partenaires des Samaritains, soit à la fin du cours, 5 à 7 minutes seront consacrées à de l'information sur le don d'organes. Une carte de donneur sera distribuée à chaque participant et servira de base à la discussion. De la documentation supplémentaire sur le don ainsi que quelques articles promotionnels destinés à susciter chez les jeunes de l'intérêt leur seront aussi remis.
- Le PLDO proposera après évaluation, ce projet à d'autres associations cantonales de Samaritains.



# UNI-Gymnase-HES

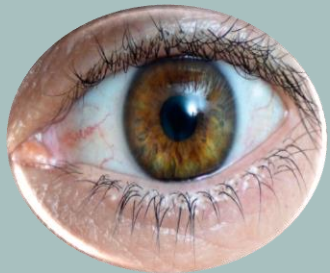
- Une enquête conduite par Swisstransplant a montré que certaines tranches de la population, dont les plus jeunes, sont souvent mal informées et se sentent peu concernées par le don d'organes, et ce notamment dû au fait que cela les renvoie à la question de la mort, souvent abstraite à cet âge.
- Dans le cadre de projets visant à mieux informer sur le don d'organes, nous allons intervenir auprès des élèves de différents établissements scolaires. L'objectif est de les sensibiliser à la problématique du don d'organes et de leur apporter une information claire et précise. Ils pourront ainsi se positionner en toute connaissance de cause.
- La collaboration avec les établissements prendra la forme d'une **conférence ou d'un temps d'échange, selon les souhaits des écoles.**



# Manifestations sportives

- Le PLDO souhaite sensibiliser les coureurs et spectateurs, lors des manifestations sportives, à la cause du don d'organes et tissus.
- Cette participation s'inscrit dans un plan de communication avec l'objectif d'informer sur le don dans au moins une course par canton latin.
- L'objectif est de sensibiliser à la problématique du don d'organes et d'apporter une information claire et précise pour permettre au public de se positionner en toute connaissance de cause. Nous proposons de le faire par un stand d'informations à l'arrivée de la course.
- Nous souhaitons en plus, lors de certaines courses, inscrire une équipe aux couleurs du don d'organes.
- Les manifestations concernées seront notifiées sur la page des hôpitaux du canton concerné.





# Don de cornées

- Le don de cornées permet, chaque année en Suisse, à des centaines de personnes de retrouver la vue.  
Il se réalise dans les deux hôpitaux universitaires du PLDO, chacun étant affilié à une banque de cornées.  
Les besoins sont importants et beaucoup d'ophtalmologues importent des cornées de l'étranger.
- C'est donc tout naturellement que le PLDO aimerait développer le don de cornées dans les autres hôpitaux qui font partie de son réseau.
- Il y a actuellement différentes discussions avec les hôpitaux non universitaires afin de connaître leurs possibilités de développement relatif au don de cornées. L'objectif est de pouvoir envisager dans le futur une étroite collaboration avec ces derniers.
- N'hésitez pas à vous informer sur le don de cornées:
  - <https://www.hug-ge.ch/sites/interhug/files/documents/doncornee.pdf>
  - <http://www.ophtalmique.ch/hopital-ophtalmique-jules-gonin/don-de-corn%C3%A9e/donner-sa-corn%C3%A9e.aspx>

# Donneur à cœur arrêté



- Ce projet concerne les patients qui décèdent aux soins intensifs après un arrêt thérapeutique.  
Il s'agit principalement de patients atteints de lésions cérébrales graves et irréversibles, menant à la décision d'un retrait thérapeutique.  
La recherche de la volonté présumée du patient se fait auprès des proches, **après que** la décision du retrait thérapeutique ait été discutée et acceptée.
- Ce programme se fait actuellement dans les deux hôpitaux universitaires du PLDO. Le PLDO souhaite le développer dans ses hôpitaux de prélèvement non universitaires. Actuellement, l'hôpital cantonal de Fribourg réalise toutes les démarches pour mettre en œuvre ce programme. D'autres hôpitaux suivront.
- La loi sur la transplantation, entrée en vigueur en 2007, définit strictement le cadre dans lequel peut se pratiquer le don d'organes et fait appel aux directives de l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) de 2017 pour régler les aspects techniques du processus de don à partir de donneurs cadavériques.  
Ces directives couvrent aussi bien les DCB (Donneur cœur battant) que les DCA (Donneur cœur arrêté).



## « Merci à vous ! » Rencontre pour les Proches

- Créer un espace-temps permettant de remercier les familles qui ont suivi la décision de leur proche, dans un des moments les plus difficiles de leur vie – l'annonce de la mort de celui-ci – de se décider pour le don d'organes et de tissus.
- Créer un espace-temps permettant aux familles de rencontrer d'autres proches de donneurs d'organes.
- Créer un espace-temps permettant aux proches d'échanger leurs ressentis durant ce processus d'une intensité rare, de partager leurs vécus, de témoigner de leurs situations actuelles après cette décision.
- Créer un espace-temps permettant aux proches de se libérer de questions ou de doutes subsistants.

### **La prochaine rencontre se fera:**

- Au Tessin, en octobre 2018
- et en Suisse romande, en juin 2019



# Un soutien pour les coordinateurs

- Il est établi que les coordinateurs sont de plus en plus exposés à des situations complexes et émotionnellement difficiles. Le PLDO veut être attentif et prendre soin de ses coordinateurs.
- L'idée est de sensibiliser au cours d'une journée de formation continue les coordinatrices et coordinateurs de don et de transplantation à l'impact émotionnel (avec les résonances physiques et psychiques l'accompagnant inévitablement) des situations éprouvantes auxquelles elles-ils sont confronté-e-s.
- La journée sera organisée par deux psychologues.
- Objectif: Identifier les facteurs complexifiant les situations de don d'organes ainsi que les réactions possibles. Identifier le vécu (émotions-sensations-pensées), le comprendre et le réguler en développant des outils d'autoprotection et de soutien.



# Initiative don d'organes

## De quoi s'agit-il ?

Avec la solution du consentement présumé, l'ensemble des citoyennes et citoyens sont tenus de se forger une opinion quant au don d'organes. Toute personne opposée au don d'organes doit consigner sa volonté dans un registre. Sinon, on part du principe du consentement. Cela apporte des avantages dans tous les cas.

### ► Vous avez une opinion positive sur le don d'organes :

En cas d'urgence, lors de l'entretien avec vos proches, le personnel médical spécialisé part du principe que vous consentez au don d'organes, car vous n'avez inscrit aucune entrée dans le registre. N'oubliez pas d'informer vos proches comme auparavant de votre position. Vous disposez ainsi d'une garantie absolue que votre volonté sera respectée.

### ► Vous êtes indécis :

Pour vous, la nouvelle solution signifie que vous devez prendre une décision. Auparavant, vous pouviez échapper à cette décision. En cas d'urgence, cela aurait contraint vos proches à prendre pour vous cette décision pesante. Grâce à la nouvelle solution, tout est clair : si vous refusez le don d'organes, vous devez vous inscrire. En l'absence d'entrée dans le registre, on peut partir du principe de votre consentement.

### ► Vous avez une opinion négative face au don d'organes :

Pour vous, la nouvelle solution apporte le plus grand avantage. Vous pouvez désormais inscrire votre volonté de ne pas donner vos organes et vous n'avez plus rien à faire ensuite. En cas d'urgence, le personnel médical spécialisé consulte le registre. S'il constate que vous êtes enregistré(e) comme opposé(e) au don d'organes, il sait que vous ne souhaitez pas donner vos organes et qu'il ne doit pas procéder à l'entretien avec vos proches.

Le PLDO soutient l'initiative populaire

## Clarté et sécurité pour le don d'organes



### Avantage du consentement présumé (modèle de l'opposition) :

- Clarté et sécurité quant à votre décision face au don d'organes
- Soulagement des proches grâce à la déclaration de votre volonté personnelle dans un registre
- Les entretiens avec les proches continueront d'avoir lieu sauf en cas de refus consigné du don

Soutenez par votre signature l'initiative populaire « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes » et permettez ainsi la mise en place du modèle du consentement présumé.

- [swisstransplant.org/fr/initiative](http://swisstransplant.org/fr/initiative)
- [initiativedondorganes.ch](http://initiativedondorganes.ch)



## Initiative populaire fédérale « pour sauver des vies en favorisant le don d'organes »

Les citoyennes et citoyens suisses assujettis ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68a.)

La Constitution est modifiée comme suit:  
Art. 119a al. 4

\* Le don d'organes, de tissus et de cellules d'une personne décédée, dans le but d'une transplantation, est basé sur le principe du consentement présumé de la personne à moins que celle-ci ait fait connaître, de son vivant, son refus.

Art. 197, ch. 12<sup>a</sup>

12. Disposition transitoire ad art. 119a, al. 4 (Médecine de la transplantation)  
Si la législation correspondante n'est pas entrée en vigueur trois ans après l'expiration de l'art. 119a, al. 4, par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral édicte les dispositions d'exécution nécessaires par voie d'ordonnance, ces dispositions s'appliquent jusqu'à l'entrée en vigueur de la législation en question.

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton:		N° postal:	Commune politique:		
Nom (écrite de sa propre main et si possible en majuscules)	Prénom (écrite de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui fautive le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 201 respectivement l'article 202 du code pénal.

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désigné ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote: Julien Cattin, rue du Grand Cerclat 33, 1852 Roche, Anne-Cécile Assi, route des Prémonées 62, 1832 Villard-sur-Chamby, Marlène Nicollier, Chemin de Rodioz 17, 1820 Montreux, Maryl Moser, Route des Carrières 25, 1802 Corsaux, Stephan Slevi, Avenue de Gillemont 44B, 1800 Vevey, Ludovic Sherif, Chemin du Libanon 10, 1820 Vevey, Arnaud Grand, Avenue des Alpes 33, 1820 Montreux.

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures: 17.04.2019

Le/La fonctionnaire assujetté/e certifie que les \_\_\_\_\_ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle):

Lieu: \_\_\_\_\_ Signature manuscrite: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_ Fonction officielle: \_\_\_\_\_

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée le plus rapidement possible, au plus tard le 01.03.2019, au comité d'initiative: Initiative pour le don d'organes, rue du Murier 10, 1820 Montreux. Pour commander d'autres listes de signatures: [www.initiativedondorganes.ch](http://www.initiativedondorganes.ch) / [info@initiativedondorganes.ch](mailto:info@initiativedondorganes.ch)

